Risques

Dernière mise à jour : 03-01-2013

Le cycle des risques

Lorsqu'il est question de risques, on se réfère souvent à la gestion du risque. Il est à ce moment-là déjà trop tard. Il est dès lors important d'examiner tout le cycle des risques, et d'y impliquer toutes les parties possibles.

News :

Un citoyen informé en vaut deux

Face aux risques et crises, « Ma Ville se prépare »

Pour avoir une vision globale de la gestion des risques, il importe d'avoir en vue :

- Des éléments préventifs (p.ex. réglementations et autorisations, contrôle de celles-ci, campagne d'information...)

- La préparation : élaboration de procédures de crises, en d'autres termes planification d'urgence (plans d'urgence externes du côté des autorités, plans d'urgence internes du côté des entreprises privées). Cela suppose une analyse des risques potentiels, une connaissances des personnes éventuellement concernées et de leurs actions, la mise en place et l'entretien d'une infrastructure...

- La gestion de crise : application des diverses procédures de crise, avec une attention portée à la sécurité de chacun et à une approche coordonnée

- Le rétablissement : retour à une situation normale (phase post-accidentelle), avec attention portée aux victimes, aux dommages matériels...

News:

Guide de planification d’urgence - Risques

{mospagebreak title=L'analyse des risques}

L'analyse des risques

Notre société est quotidiennement confrontée à une quantité de risques. Nous en retrouvons bon nombre dans notre vie privée : un accident de sport, de voiture, un incendie... Mais vous pouvez également être confronté à des risques dans votre environnement, comme un incident chimique dans une entreprise ou des inondations.

Pour un grand nombre de ces risques, les autorités et les services de secours ont élaboré des plans d'urgence et d'intervention. En effet, être bien préparé permet d'avoir une réaction appropriée pour garantir aussi rapidement que possible la sécurité de toutes les personnes concernées.

Selon l'ampleur du risque, les moyens ou les compétences requis exigent qu'une situation d'urgence soit coordonnée au niveau national. Des plans généraux d'urgence existent à cet effet, mais des risques spécifiques peuvent nécessiter des mesures spécifiques. Le Centre de crise veut donc savoir quels sont les risques qui, au niveau national, exigent un plan national d'urgence spécifique.

L'inventaire des risques constitue une première étape permettant de déterminer où doivent se situer les priorités. Après cet inventaire, les différents risques sont analysés. Pour accomplir cet inventaire et cette analyse des risques de manière aussi objective que possible et déterminer les priorités, un e liste a été dressée: Federal Risk Inventory, Survey and Knowledge building (FRISK).

Les risques qui se situent au sommet de la liste sont ceux que le Centre de crise et ses partenaires devront traiter en priorité. Cela ne signifie pas que les autres risques ne doivent pas être traités, mais bien que dans la rédaction de la planification annuelle, il est tenu compte d'une méthode objective permettant de choisir quels plans spécifiques de phase fédérale doivent être établis en premier lieu.

{mospagebreak title= Risque nucléaire}

Risque nucléaire

En 2003, une révision du Plan national d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge a été publiée (AR 17/10/2003). Pour ce faire, on a tenu compte non seulement des expériences acquises grâce aux exercices nationaux et internationaux mais également des changements institutionnels comme la création de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN).

Lors d’un incident nucléaire, un rejet d'isotopes radioactifs peut avoir lieu. Dans une telle situation d'urgence, un

tel rejet peut provoquer une irradiation externe ou même une contamination interne. Il faut absolument éviter que cette dernière ne se produise.

Les mesures reprises ci-dessous ont surtout un caractère préventif. Elles peuvent être appliquées ou leur application peut du moins être préparée avant qu’il ne soit question d’un rejet effectif, par exemple dans le cas d’un rejet menaçant.

1. Mesures relatives à la chaîne alimentaire. Pour éviter une contamination interne, dans la plupart des scénarii potentiels d’accident, des mesures sont prises au niveau de l’agriculture et de l’élevage. En effet, les éléments radioactifs rejetés peuvent se retrouver dans la chaîne alimentaire et provoquer une contamination interne chez l’homme.

2. Mesure de mise à l’abri. Pour éviter une exposition aux conséquences d’un éventuel rejet radioactif, et réduire ainsi au maximum l’irradiation externe et la contamination, la mise à l’abri est fortement conseillée. Ceci signifie que les intéressés se rendent de préférence dans un espace situé au centre du bâtiment en gardant les portes et fenêtres fermées.

C’est le meilleur moyen pour vous protéger contre les risques d’irradiation et de contamination par des substances radioactives.

3. Comprimés d’iode. Lors d’un incident nucléaire, de l’iode radioactif peut être libéré. (Attention: l’iode n’est qu’une des composantes éventuelles). Le corps humain recherche activement l’iode. Il ne fait alors pas de distinction entre l’iode naturel (sain) et l’iode radioactif. En cas d’incident nucléaire, les autorités peuvent décider la prise d’iode stable (sain). La thyroïde est ainsi saturée d’iode stable (environ 1000x la dose quotidienne nécessaire au corps) de telle sorte qu’elle ne recherchera plus d’iode (radioactif).

L’effet de cette mesure dépendra beaucoup du moment où le comprimé est pris. Ne prenez les comprimés que sur recommandation des autorités. L'iode stable n’offre pas non plus de protection absolue (uniquement contre l’iode radioactif). Ceci ne dispense donc pas les intéressés de se mettre à l’abri !

La dose est fournie à l’aide de comprimés et dépend de l’âge. Plus la personne est jeune, plus il est important de la protéger contre les effets négatifs de l’iode radioactif.

Les comprimés d’iode sont préalablement distribués dans la zone de planification d’urgence autour d’un site nucléaire (20km par exemple pour les centrales nucléaires). Des comprimés d’iode peuvent également être obtenus sans prescription mais moyennant paiement à la pharmacie, non seulement dans les zones de planification d’urgence, mais dans tout le pays.

En mars 2011, le Centre de crise a organisé une campagne nationale d'information préventive sur le risque nucléaire. Un site web spécifique a été créé reprenant toutes les informations utiles face au risque nucléaire (qu'est ce que le risque nucléaire ? que puis-je faire ? que font les autorités ?...): http://www.risquenucleaire.be

{mospagebreak title= Risque Seveso}
Risque Seveso

En Belgique, les autorités concernées au niveau fédéral et régional ont conclu un accord de coopération pour l'application des règles établies par l'Union européenne pour les risques d'accidents graves dans les entreprises dites Seveso. La bonne et correcte exécution des dispositions de cet accord est garantie par le biais d'une structure de concertation permanente, à savoir la commission de coopération Seveso-Helsinki. Siègent au sein de cette commission des représentants des services publics compétents, parmi lesquels la Direction Générale Centre de Crise.

Législation: Prévention des accidents majeurs

Campagne informative: Site web Seveso

Carte des sites SEVESO : site web Région wallonne

{mospagebreak title= Santé publique}
Santé publique

Le service Incident and Crisis Management du SPF Santé Publique développe des plans particuliers d'urgence, tels que le Plan d'Intervention Médicale (PIM) et le Plan d'Intervention Psychosocial (PIPS).

Influenza

Le monde entier a l'attention attirée sur le risque d'une pandémie de grippe. La Belgique dispose également à ce sujet d'un plan d'urgence. Pour de plus amples informations : http://www.influenza.be

Business Continuity est un des défits.

Vague de chaleur et pics d'ozone

Une vague de chaleur peut avoir de lourdes conséquences pour la santé des personnes. C'est pour cette raison qu'un Plan Vague de chaleur et Pics d'ozone existe.

News:

Ozone et vague de chaleur

{mospagebreak title= épizooties contagieuses}

Epizooties contagieuses

Avec le souvenir des récentes expériences en matière de peste porcine, de fièvre aphteuse et de grippe aviaire, un plan national d'urgence spécifique aux "épizooties contagieuses" est en cours d'élaboration. Les scénarii élaborés par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire constituent à cet effet des points de départ.

La circulaire VGA1 décrit les règles pour les autorités locales, les services de secours et de police en cas de (menace de) grippe aviaire.

{mospagebreak title= Menace terroriste }
Menace terroriste

La lutte contre le terrorisme nécessite la coordination et la concertation de différents services et autorités. La politique de renseignement et de sécurité est déterminée par le Comité Ministériel du Renseignement et de la Sécurité.

L'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) est chargé par la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace (PDF) de l'évaluation de la menace terroriste et extrémiste. Le Centre de crise prend des mesures de précaution et de protection sur base de ces évaluations. Si une menace sérieuse voit le jour ou si un attentat se produit, vous serez informés des mesures que vous pourrez prendre pour votre propre sécurité.

Il ne pourra jamais être exclu le fait qu'un attentat terroriste se produise un jour en Belgique. Cependant, un tel risque doit être mis en perspective au regard d'autres risques, tels que les inondations, une éventuelle pandémie de grippe ou encore un incident chimique.

Réseau d’information public-privé « Early Warning System »

Depuis le 6 mars 2009, un réseau d’information contre les menaces terroristes entre entreprises et autorités est activé dans notre pays. Les entreprises et les services publics suivront une procédure d’information fixe afin de protéger au mieux le secteur économique et ses employés contre d’éventuelles attaques terroristes.

Le protocole d’accord entre les secteurs public et privé est entré formellement en vigueur le 6 mars 2009, suite à la signature des Ministres de la Justice et de l’Intérieur ainsi que de l’Administrateur délégué de la Fédération des Entreprises de Belgique.

Cette forme de collaboration entre les secteurs public et privé est une initiative de la Plate-forme de concertation permanente pour la sécurité des entreprises, présidée depuis de nombreuses années par le Service de la Politique criminelle.

Le réseau d’information n’est qu’une partie d’un large arsenal que les autorités ont déjà mis en place pour lutter contre le terrorisme (comme les enquêtes judiciaires ou encore l’Organe de Coordination pour l’Analyse de la Menace).

L’objectif est qu’une entreprise qui voit par exemple qu’une voiture s’arrête devant la porte d’entrée plusieurs jours de suite informe les autorités afin qu’une enquête puisse être menée. Si la situation s’avère réellement suspect ou si une autre entreprise a également constaté les mêmes faits avec le même véhicule, l’ensemble du secteur peut en être informé via le réseau.

Inversement, si une menace générale existe contre un secteur défini d’entreprises, les autorités en informeront ledit secteur.

L’échange d’informations sur tout élément suspect se fait à un stade précoce (« early warning »), de sorte que la vraie nature de l'information puisse être rapidement examinée.

Le rassemblement des informations permet de placer dans un juste contexte les agissements ou menaces suspects (généralement en dehors du cadre du terrorisme). Grâce à ces informations, les entreprises peuvent dès lors mieux se protéger contre les actes criminels qui se répètent selon les mêmes modi operandi.

{mospagebreak title= Intérêts vitaux du pays }
Intérêts vitaux du pays

L'approche des risques a évolué au lendemain des attentats du 11/09/2001 et des diverses pannes d'électricité survenues ces dernières années. Dans le cadre de cette approche, plusieurs groupements professionnels ont été sensibilisés à la protection des intérêts vitaux du pays. Cela tant pour les crises frappant leur secteur que pour les attaques terroristes ou pour les conséquences socio-économiques de n'importe quelle crise (blocage des approvisionnements par des grèves, inondations, accidents industriels sérieux avec conséquences pour d'autres secteurs...).

On entend par intérêts vitaux du pays ou besoins essentiels de la population:

- l'ordre public (c'est-à-dire la tranquillité, la salubrité et la sécurité publiques)
- le potentiel socio-économique du pays
- la souveraineté nationale et les institutions mises en place par la Constitution et les lois

Lire aussi:

Comités de sûreté de l'Aviation civil et des aéroports

Comité fédéral pour la sûreté du transport ferroviaire et intermodal

Sécurité portuaire - ISPS

{mospagebreak title= Pipe-lines}
Pipe-lines

Immédiatement après l'accident de Ghislenghien, le Ministre de l'Intérieur Patrick DEWAEL a confié au Centre de Crise la tâche de comparer les volets existants des plans d'urgence provinciaux relatifs au transport par canalisations, afin de mettre en place une structure-type en concertation avec les Gouverneurs de Province.

Le Centre de Crise a mis sur pied un groupe de travail qui élabore le volet spécifique du plan d'urgence provincial relatif au transport par canalisations. Il développe avec des représentants des Gouverneurs de Province, de la Sécurité Civile et des Services d'incendie une structure-type pour ce volet spécifique. A cet effet, le groupe de travail se base sur ce qui existe déjà dans les plans provinciaux ainsi que sur les leçons qui ont été tirées de l'accident de Ghislenghien du 30 juillet 2004.

Ceci a notamment abouti au "Guide de planification d’urgence pour les canalisations de transport ou de transit de substances gazeuses et liquides en Belgique". Les différents documents proposés par ce guide peuvent être intégrés dans les plans d’urgence et d’intervention existants ou peuvent constituer la base de nouveaux plans. Ceci permettra d’identifier les risques en matière de canalisations aux niveaux fédéral, provincial et communal et de développer la planification d’urgence.

{mospagebreak title= Inondations }
Inondations

L’année 2005 également n’a pas été épargnée par des dégâts liés à l’eau. Cela souligne une nouvelle fois l’importance de plans d’urgence pour divers risques. Le Centre de crise a débuté d’ailleurs en 2005 la rédaction d’un plan national d’urgence relatif aux inondations, qui est spécifiquement prévu dans le cas présent à titre de soutien si les moyens provinciaux venaient à être insuffisants.

Le plan s’applique aux situations suivantes:

- (risque d’) inondation de certains fleuves et rivières causé par des conditions atmosphériques anormales, voire exceptionnelles (pluies abondantes, pluies sur une longue période, fonte plus ou moins rapide du manteau neigeux, …), faisant craindre la survenance d’inondations importantes à court terme

- montée soudaine du niveau d’eau consécutive à une situation d’urgence (p. ex. une pluie soudaine et violente, la rupture d’une digue, un tremblement de terre, …)

- marée de tempête dans l’Escaut

Liens utile:

conseils de sécurité

fonds de calamités

SETHY

News :

Comment agir face aux inondations ?

Journée d'information sur le risque 'inondations'

{mospagebreak title= Coupure d'électricité}

Coupure d’électricité

Quel impact possible ?

Notre société dépend fortement de l’électricité. En cas de coupure d’électricité (lors d’une panne ou d’un délestage), les conséquences peuvent être très variées, dépendant du moment, de la durée, la largeur de la zone touchée, … Tant dans votre habitation que dans les entreprises ou pour la société en général, un manque en électricité se fait sentir immédiatement, avec un impact possible sur votre sécurité également.

Dans votre habitation, une coupure du courant électrique peut mener à l’arrêt :

-

de l’éclairage intérieur et extérieur ;

-

des appareils ménagers électriques et électroniques (réfrigérateur, congélateur cuisinière, téléviseur, radios, ordinateur, modem, etc.);

-

des ascenseurs (à moins qu’ils ne soient raccordés à une source d’alimentation d’urgence) ;

-

des interphones, serrures magnétiques, porte de garage, système d’alarme, ...

Dans votre commune ou ailleurs en fonction de la zone touchée par la coupure d’électricité, d’autres conséquences sont possibles, comme :

-

Problèmes de mobilité (trafic ferroviaire perturbé, fermeture des barrières de sécurité, pannes des feux de signalisation, …)

-

Perturbation des communications téléphoniques

-

Impossibilité d’approvisionnement en argent aux guichets automatiques

-

Problème d’approvisionnement en essence (les pompes d’essence ne fonctionnant pas)

Comment vous y préparer ?

Pour réagir aux mieux aux multiples inconvénients découlant d’un arrêt de l’alimentation en électricité, il est primordial de se préparer afin de garantir sa sécurité et celle de sa famille. Téléchargez ici des conseils pratiques pour mieux vous préparez.

Comment limiter votre consommation en électricité ?

Quelle que soit la période à risque (été ou hiver), certains gestes peuvent permettre de diminuer votre consommation électrique. En situation normale, ces gestes ont un impact sur l’environnement et votre portefeuille. En situation de pénurie, ils peuvent contribuer à éviter une coupure plus ou moins longue de votre alimentation électrique. Nous pouvons tous par nos comportements responsables contribuer à éviter cette situation d’urgence.

-

Portail de l’énergie en Wallonie

-

Institut bruxellois pour la gestion de l’environnement

-

Vlaams Energie Agenschap

Quel est le risque de pénurie d’approvisionnement en électricité ?

Sur le site web du gestionnaire du réseau de haute tension ELIA, vous pouvez consulter s’il y a un équilibre entre offre et demande d’électricité en Belgique.
Vous y trouverez également des informations concernant la gestion du réseau et le plan de délestage.